

Saleux infos

Bulletin N° 10 - octobre 2018

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

La cérémonie aura lieu le dimanche 11 novembre 2018. Le rassemblement est fixé à 10 heures 30 devant la mairie. Les participants se rendront en cortège, à la suite de l'Harmonie municipale, jusqu'au monument aux morts. Des gerbes de fleurs seront déposées par les anciens combattants, par les enfants de l'école et par les élus. Ensuite le verre de l'amitié sera offert aux participants.

Tous les présidents des associations, les enseignants, les employés communaux et les habitants de Saleux sont cordialement invités à participer à cette cérémonie.

Ecole de musique de Saleux

Il est toujours temps d'entreprendre l'apprentissage de la musique, solfège et instrument. L'association fait savoir que des places sont encore disponibles dans les disciplines suivantes : formation musicale, atelier rythmique pour les plus petits, saxophone, trompette, tuba, cor, percussions.

Tous les renseignements utiles peuvent être obtenus le samedi après-midi, à la salle Jacques Leblond, place Numa Buignet (parking salle des fêtes). Le directeur de l'école, Jérôme Martel, répondra à vos interrogations. Les nouvelles inscriptions seront acceptées jusqu'au 22 décembre.

Une deuxième centenaire dans notre commune en cette année 2018

Nous adressons nos félicitations les plus sincères à madame DUCROCQ Violette née BOCQUILLON née le 27 octobre 1918. Un beau bouquet de fleurs lui sera offert par la municipalité qui formule des vœux pour qu'elle se porte bien et le plus longtemps possible auprès des siens. Il ne nous est pas possible de la visiter car elle est souffrante et n'est pas en capacité de recevoir des visites actuellement hormis celles des membres de sa famille.

La Marine Nationale recrute.

Cette année la marine nationale propose 4000 postes dans de nombreux domaines. Cette offre est riche de plus de cinquante métiers, accessibles aux citoyens âgés de 16 à 30 ans.

Exemple : L'école des Mousses est accessible aux jeunes gens de 16 à 18 ans, sans conditions de diplôme, dès le niveau de 3^{ème}. La formation est totalement gratuite et rémunérée.

Contrairement aux idées reçues, la marine recrute et forme dès le niveau de 3^{ème} et jusqu'à BAC+5, et propose des contrats de 1 à 10 ans, il y a également des stages de découverte ici même en Picardie. Pour de plus amples renseignements, vous devez vous adresser au :

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées CIRFA Amiens – Bureau Marine
19 rue Ernest Cauvin à AMIENS

Ouvert du lundi au vendredi, de 09 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 18 h 00

PRISE DE RDV PAR TELEPHONE : 03.22.33.83.74

Le Club de la Bonne Entente de Saleux organise un séjour « Luxembourg et Rhin romantique » les mercredi 24 et jeudi 25 avril 2019.

Programme : 1^{er} jour – Luxembourg : tour panoramique de la ville en petit train et déjeuner. Puis route par la vallée de la Moselle et Trèves. Visite et temps libre. Poursuite vers Coblenz, installation à l'hôtel Mercure4*, puis transfert au restaurant Weindorf pour un dîner festif. **2^{ème} jour** – Transfert le matin à l'embarcadère de Coblenz pour une croisière sur le Rhin romantique avec un passage devant le célèbre rocher de la « La Lorelei » et déjeuner à bord. Débarquement à Bingen et retour sur Saleux. Quelques places sont encore disponibles. Renseignements et réservations auprès de Mme Monique ROGER (03 22 45 10 21) ou de Mme Michèle LECLERCQ (03 22 92 37 27), **avant le 7 novembre 2018.**

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27.29
lendemain matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Marcher pour les restos du cœur avec chés vadrouilleus d'Saleux

Le samedi 24 novembre l'association « chés vadrouilleus d'Saleux » organise une marche en faveur des « Restos du cœur »

. En même temps elle récolte des dons en nature pour aider cette association créée par Coluche. La randonnée pédestre dure environ 2h30 mn pour une distance de 9 kilomètres.

Déroulement de l'après-midi du 24 novembre :

Le point central se situera au centre multiactivité (près du parc, en face de l'église)

- **Dès 14h** : inscriptions pour la rando ; le départ sera donné à 15h dans le parc
Montant de l'inscription : 2 euros, (1 euro sera reversé aux restos du cœur)
- **De 14h jusqu'à 18h** réception des dons sous le préau, dans la cour ;
(Alimentaire non périssable, produits d'hygiène (adultes, bébés)
- **De 15h à 18h** : crêpes, vin chaud, soupes, café et chocolat peuvent être consommés en attendant le retour des marcheurs.

Nous comptons sur votre participation et votre générosité.

(Renseignements au : 03 22 89 06 62)

Sainte Cécile honorée par la Musique Municipale

Le samedi 17 novembre les musiciens de l'Harmonie et de l'école de musique invitent tous leurs proches à la messe en l'honneur de Sainte-Cécile, patronne des musiciens. Elle se déroulera à 16h30 en l'église de Saleux et comportera en grande partie des œuvres musicales du répertoire. A l'issue, un vin d'honneur sera proposé dans la salle André Chauvin, accompagné d'un concert-aubade. Ce sera également l'occasion de remettre à des membres particulièrement méritants, quelques distinctions honorifiques. Tous les musiciens qui travaillent à la réussite de cette fête traditionnelle annuelle espèrent une assistance fournie, ce qui serait pour eux un témoignage de l'intérêt porté à l'activité musicale dans notre commune.

Une bourse aux jouets avant Noël

Le dimanche 18 novembre 2018, la Musique Municipale de Saleux organise dans la salle André Chauvin une bourse aux jouets. La salle sera accessible à partir de 13 heures pour l'installation des étals ; pour le public visiteur l'ouverture s'étendra de 14 h. à 18 h. (entrée gratuite). Tarif : 3 euros la table – Renseignements et réservations : 06.04.48.71.57

Attention aux contrôles de la vitesse en agglomération

Respectez-vous toujours la limitation de la vitesse en agglomération ?

Vous avez été informés dans le bulletin municipal n° 8 du mois d'août 2018 que la vitesse de circulation des véhicules était limitée à 30 Km/heure depuis fort longtemps dans de nombreuses rues de notre commune mais que cette liste venait d'être complétée avec l'ajout de plusieurs autres rues.

La liste des rues concernées par cette limitation est la suivante :

Rue Roger Salengro de l'intersection avec la rue Jean Catelas jusqu'à l'intersection avec la route de Taisnil, rue des Capucines, rue des Bleuets, rue des Mimosas, rue des Lilas, Résidence Pierre et Marie Curie, Résidence Jules Verne, rue Marx Dormoy, rue Henri Barbusse, rue des Sorbiers, rue des Acacias, rue des Carolines, rue Saint Pierre, rue du 8 mai, rue Lucien Barbier, rue Jean Jaurès, rue Ernest Cauvin.

La signalisation adéquate a été mise en place et les arrêtés municipaux ont été pris et affichés en mairie.

Vous avez été sensibilisés à nombreuses reprises sur la nécessité de respecter cette limitation mais cela n'est pas suivi d'effet par quelques automobilistes qui ne semblent pas décidés à faire l'effort qui leur est demandé. C'est pourquoi, la Police Municipale effectuera régulièrement des contrôles de la vitesse dans notre bourg et verbalisera tout contrevenant.

Toute infraction constatée fera l'objet d'une sanction (amende + retrait de points)

Ne pas jeter sur la voie publique	Le 24 octobre 2018	Le maire
-----------------------------------	--------------------	----------

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
lendemain matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au